

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2012

Date de convocation : Le 13 novembre 2012
Date d'affichage : Le 22 novembre 2012
Nombre de conseillers : En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux Mil douze, le vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Étaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame LECLERCQ Christelle, Madame Régine DUFOUR, Mademoiselle Mylène BARBIER Monsieur Guy LARGY, Monsieur Frédéric POIGNANT, Monsieur GARGATTE Pascal, Monsieur Claude HEMON, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :
Monsieur Bertrand ROUTIER donne pouvoir à M. DE SAINT RIQUIER Gérard

Monsieur Pascal GARGATTE a été élu secrétaire de séance.

* * *

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2012 à propos duquel Monsieur HEMON observe un montant erroné du total du marché de la salle multi-activités. Ce dernier s'élève en effet à 957 399,95€H.T et non à 976 630.83€H.T. Après correction le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Fiscalité directe locale

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui présente les principes de la taxe d'aménagement applicable aux opérations d'urbanisme et à laquelle sont soumises les constructions, reconstructions et agrandissements de bâtiments. Elle s'applique de plein droit à 1% en l'absence de délibération mais peut s'élever jusqu'à 5% sur décision du conseil municipal. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1%. Vote pour à l'unanimité.

Marché de la maison de santé : paiement des entreprises

Le Maire donne lecture à l'assemblée des reliquats dus aux entreprises à l'issue du marché de la maison de santé. M. LOEUILLET informe qu'ils résultent d'avenants ou des actualisations de prix. L'ensemble s'élève à 11 899.85€. Le conseil municipal décide de mettre en demeure les entreprises des lots 5 et 10B de procéder aux réparations de matériel défectueux sous peine de l'application des pénalités de retard. Les autres lots en sont exonérés eu égard aux difficultés rencontrées avec le maître d'œuvre et aux retards accumulés consécutifs aux réponses tardives du bureau de contrôle aux entreprises. Vote pour à l'unanimité.

Personnel : protection prévoyance santé

Mme ETEVE expose à l'assemblée le contenu du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La commune accordait déjà une protection aux agents par le biais d'une assurance prévoyance santé qui garantit le maintien du salaire de l'agent en cas de longue maladie ou d'accident. La commune prenait en charge 25% de la cotisation du salarié mais le décret précité n'autorise plus ce mode de gestion. La collectivité doit accorder une somme fixe à l'agent. Celle-ci varie actuellement de 17,60€ à 24,55€. Après en avoir délibéré, ce montant est porté à 20€ par agent à l'unanimité. La mesure sera mise en place après consultation du comité technique paritaire.

Déplacement des panneaux d'entrées de ville rue du Meillard

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur LEMAIRE domicilié rue du Meillard qui sollicite le déplacement des panneaux d'entrée de ville dans cette rue dans le but de réduire la vitesse des automobilistes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accéder favorablement à sa demande.

Le Maire informe également que Monsieur LEMAIRE s'est mis en relation avec Monsieur DUFOUR, employé communal pour travailler en commun sur la valorisation du petit patrimoine et des abords des résidences des riverains de la rue du Meillard.

Attribution d'une indemnité à la pianiste dans le cadre de l'inauguration de la salle Geneviève JOY

Le Maire propose au Conseil municipal de verser une gratification de 150,00€ à la pianiste Nawal OUELD KADDOUR en contrepartie de la prestation musicale qu'elle a réalisée le 24 mars dernier à l'occasion de l'inauguration de la salle Geneviève JOY. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Demandes de subvention

Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de la Directrice de l'école « l'Encre et la Plume » à l'occasion du spectacle de Noël. Le spectacle présente un coût de 760,00€. Le maire propose de verser 4€ par élève domicilié à BERNAVILLE qui sont au nombre de 110.

Monsieur CAILLEUX fait une demande de subvention exceptionnelle pour pallier aux frais induits par l'organisation du congrès cantonal des ACPG-CATM le 28 avril 2013. Il lui sera demandé de fournir un plan de financement prévisionnel de sa manifestation afin de décider du montant qui lui sera alloué au budget primitif 2013.

La maison familiale et rurale de Rollancourt sollicite une subvention pour deux élèves qui y sont scolarisés, domiciliés à BERNAVILLE. Le Maire soumet à l'assemblée de ne pas accorder de financements sans projet motivé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions.

Rapport d'activités de la Fédération Départementale d'Electricité

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE pour présenter le rapport d'activités de la FDE. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas approuver ce rapport.

Achat foncier

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de vente faite par le propriétaire de la parcelle G 554 sur laquelle se trouve actuellement l'extension du parking de la salle des loisirs et de l'école. La parcelle présente une surface de 1320m² à 40€/m² soit un coût de 52800€. M. DE SAINT RIQUIER est également favorable pour céder un passage entre la rue LANOYE et la rue DUPREZ dont la surface reste à préciser.

Le Conseil municipal vote pour l'achat de ces terrains et autorise le Maire à signer toute pièce s'y rapportant à l'unanimité.

Délibération pour paiement de menus travaux

Le Maire explique à l'assemblée que malgré un courrier de mise en demeure, Monsieur Jean-Marc MACRON n'a pas procédé à la taille de la haie rue de

RIBEAUCOURT qui masque entièrement les panneaux de signalisation. Située en face du collège, la sécurité des enfants et des automobilistes le nécessitait. La taille sera réalisée par les employés communaux et le Maire propose à l'assemblée d'en faire régler le coût à Monsieur MACRON.
Vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LA STATION D'EPURATION

M. SOMON rappelle que les élus disponibles qui le souhaitent ont pu rencontrer M. PLANAGE, directeur de VEOLIA EAU et visiter la station le 29 octobre dernier. Lors de la prochaine réunion du conseil municipal fixée au 07 décembre 2012, M. PLANAGE viendra exposer les différents modes de gestion qui s'offrent à la commune, le contrat d'affermage prenant fin en juin 2013.

Il présente également la synthèse du programme des travaux réalisés par le cabinet VZR dans laquelle il leur a été demandé de modifier le schéma de fonctionnement futur de l'assainissement. L'étage d'infiltration des eaux traitées n'est en effet pas nécessaire.

M. SOMON informe également de la venue du juge d'expropriation le 26 octobre suite à la contestation de l'indemnisation proposée à MM MACRON dans le cadre de la procédure d'expropriation. La commune proposait en effet suite à l'avis des domaines de verser une indemnité de 11 547.50€ à Monsieur Jean-Marc MACRON en tant que locataire de la parcelle et 12 500,00€ à Monsieur Marc MACRON en tant que propriétaire. Ces derniers réclament respectivement 123 179€, comprenant le déplacement des silos situés rue de RIBEAUCOURT et 30 802€. L'audience auprès du juge des expropriations est prévue le 30 novembre prochain.

M. SOMON présente à l'assemblée le projet du syndicat mixte de traitement des ordures ménagères qui s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets. Il recherche des foyers témoins pour mettre en place des gestes simples favorisant le tri. Les conseillers volontaires pour participer à cette opération sont les bienvenus.

M. SOMON signale le départ de M. Sébastien DE POURCQ, infirmier à la maison de santé.

M. SOMON rappelle à l'assemblée les modalités de prêt accordé par la Caisse des dépôts dans le cadre des travaux de la station d'épuration. Le montant en est de 900 000,00€ à rembourser sur 15 ans pour un taux de 3.92%. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces conditions.

M. SOMON soumet à l'assemblée le projet de place et jardin public qui concerne le devenir du terrain sur lequel se trouve la salle Marc POURCHEZ. Ce projet présenterait un coût hors taxe d'environ 450 000,00€ qui pourrait être autofinancé et ne nécessiterait pas d'emprunt. Il permettrait d'optimiser l'utilisation du terrain. Le conseil municipal se déclare favorable au projet présenté à l'unanimité et des arbitrages quant aux autres projets d'investissement auront lieu lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire.

M. SOMON informe qu'une réunion publique aura lieu le 03 décembre prochain à la salle des loisirs à 19h00 dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme. Le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable sera présenté à cette occasion par le cabinet Espaç'urba, mandataire de la commune pour ce projet.

M. LOEUILLET dresse le bilan d'avancement des travaux de la salle multi-activités. Les travaux de dépose sont terminés et la maçonnerie a débuté.

Communauté de communes du BERNAVILLOIS

M.SOMON informe que la dernière réunion s'est tenue au collège. Les délégués ont assisté à un exposé des agents du conseil général et de la caisse d'allocations familiales sur le relais d'assistantes maternelles. Ont également été évoqués la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal, le bilan du festival de la vache et les aides attribuées par le Conseil général pour le triennal 2012-2014.

M.SOMON propose d'acheter une vache de VanLuc pour 800,00€ qui identifierait l'entrée de la mairie. Il propose de l'acquérir pour 800,00€, le coût initial étant de 2500,00€H.T. Le conseil municipal s'y déclare favorable.

SIER

Mme ETEVE se rendra à une réunion de bureau d'ici une quinzaine de jours et transmettra le mécontentement du conseil municipal sur l'activité du syndicat et les coûts qu'il pratique.

M. HEMON dresse le bilan du conseil d'école qui a eu lieu le 16 novembre dernier. La fête de Noël aura lieu le vendredi 14 décembre.

Il propose de tester un radar pédagogique prêté une semaine par Groupama. **Le Maire** y réserve une suite favorable.

Mme DUFOUR dresse le bilan de l'opération des « papillons blancs » qui observe une baisse de 250€. L'association réalise tout de même un bénéfice de 3 882,30€. A cette occasion, **Monsieur le Maire** remercie les organisateurs et les généreux donateurs.

Elle signale un effondrement d'une petite partie du plafond de l'église de VACQUERIE.

Mme ETEVE présente la situation financière de la commune qui à ce jour a un solde positif d'environ 350 000,00€.

M. LARGY incite les conseillers municipaux à donner des idées d'articles dans le prochain bulletin municipal qui sera prêt pour le 07 janvier 2013.

Mme LECLERCQ signale un lampadaire défectueux rue du 8 mai. **Le Maire** répond que l'entreprise mandatée pour l'entretien venant tout juste de se déplacer, ce dernier ne sera pas réparé dans l'immédiat.

M. LOEUILLET souhaite connaître le bilan de la réderie qui sera demandé à **M. ROUTIER** pour la prochaine réunion.

M. PATTE a réalisé le bilan de l'état des passages piétons qui sont presque tous à refaire. **M. POIGNANT** en demande l'implantation de deux supplémentaires rue du Général CREPIN. **Mme ETEVE** signale qu'elle peut fournir des gabarits aux employés communaux pour les réaliser. **M. LOEUILLET** propose d'en implanter un également à la sortie de la ruelle Macquet rue de CANAPLES.

M. POIGNANT demande à ce que le potelet qui a été endommagé route nationale soit retiré. **M. SOMON** souhaite qu'il en soit placé près de la société SDNF pour éviter les dégradations des accotements.

La séance est levée à 23H50

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Pascal GARGATTE

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,